



## RÉGION DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Le 26 août 2021, 9 h  
Vidéoconférence

Personnes  
participantes

**Représentants du MAMH**

- M. François Jacques – Député de Mégantic et adjoint parlementaire de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M. Alexandre Lambert – Conseiller politique de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M. Stéphane Bouchard – Sous-ministre adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire
- M. Michel Gionest – Directeur régional de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- M<sup>me</sup> Anne-Christine Boudreau – Directrice du Bureau régional de coordination gouvernementale des Îles-de-la-Madeleine

**Représentants des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités locales**

- M. Allen Cormier – Préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Daniel Côté – Maire de la Ville de Gaspé
- M. Éric Dubé – Maire de la Ville de New Richmond et préfet de la MRC de Bonaventure
- M. Marc Dupont – Coordonnateur de l'urbanisme à la Ville de Gaspé
- M<sup>me</sup> Louise Langlois – Mairesse de la Ville de Chandler
- M. Jonathan Lapierre – Président de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
- M. Mathieu Lapointe – Maire de la Ville de Carleton-sur-Mer et préfet de la MRC d'Avignon
- M<sup>me</sup> Nadia Minassian – Préfète de la MRC du Rocher-Percé
- M. Richard Noël – Préfet suppléant à la MRC de La Côte-de-Gaspé

**Représentants des organismes régionaux**

- M. Marie-Louis Bourdages – Président du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie
- M<sup>me</sup> Mélanie Bourgeois – Directrice adjointe d'Attention Fragiles
- M. Yann Fournis – Professeur en développement régional à l'Université du Québec à Rimouski
- M. Ambroise Henry – Représentant du Réseau des partenaires en développement social de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- M<sup>me</sup> Christine Laliberté – Représentante de la Table des saines habitudes de vie
- M<sup>me</sup> Mariline Lamy-Poirier – Coordonnatrice de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- M<sup>me</sup> Michèle Poirier – Présidente de l'Union des producteurs agricoles Gaspésie – Les Îles

**Députés**

- M. Dereck Doherty – Attaché politique de M. Joël Arseneau, député des Îles-de-la-Madeleine
- M<sup>me</sup> Cassandra Lévesque – Attachée politique de M<sup>me</sup> Méganne Perry-Mélançon, députée de Gaspé

**Animateur**

- M. Dominique Dufour

Sujets	Résumé des propos
<b>Accueil et introduction</b>	<p>L'animateur accueille les personnes invitées et explique les modalités de fonctionnement de la rencontre.</p> <p>M. François Jacques souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il remercie les personnes réunies de leur présence et de leur implication dans la démarche.</p> <p>M. Michel Gionest et M<sup>me</sup> Anne-Christine Boudreau remercient les élus et les partenaires pour leur présence et leur participation à cette rencontre régionale.</p>
<b>Présentation du document de consultation</b>	<p>M. Stéphane Bouchard présente les grandes lignes du document de consultation et soumet aux participants quelques questions pour lancer la période d'échanges.</p>
<b>Échanges entre les personnes participantes</b>	<p>La période d'échanges débute à 9 h 55.</p>
<b>Commentaires généraux</b>	<p>Dans le cadre de la rencontre, les commentaires généraux suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il importe d'instaurer des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) propres à chaque région.</li> <li>• Les avis gouvernementaux doivent être rédigés par les directions régionales, et l'accompagnement en amont doit demeurer.</li> <li>• Un mémoire résumant l'ensemble des recommandations en matière d'aménagement du territoire a été déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) par les préfets de la Gaspésie.</li> <li>• L'aménagement du territoire doit être démocratisé. Pour ce faire, il faut permettre aux citoyens d'être au cœur des interventions.</li> <li>• Le portrait de la Stratégie n'a pas mis de l'avant l'inégalité et l'iniquité entre les régions, ni les relations que peuvent avoir les municipalités avec certaines MRC.</li> <li>• Certains participants auraient aimé entendre les préoccupations des communautés des Premières Nations et des Inuits.</li> </ul>
<b>• Vision</b>	<p>Concernant la vision, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le principe de subsidiarité devrait être mentionné dans la vision afin de montrer qu'il est possible de donner plus de pouvoirs aux instances qui sont les plus proches des citoyens.</li> <li>• Il doit y avoir une adéquation entre la vision et les particularités de l'ensemble des régions du Québec.</li> </ul>
<b>• Axe 1 : Gouvernance</b>	<p>Concernant l'Axe 1, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est souhaitable que les MRC aient une plus grande autonomie en matière de gestion de leur territoire.</li> <li>• Les décisions finales en matière d'aménagement du territoire devraient appartenir aux municipalités.</li> <li>• L'expertise des professionnels du MAMH en région doit continuer d'être valorisée.</li> <li>• Toujours en lien avec l'expertise, il faudrait trouver des moyens de partager l'expertise, notamment par des associations avec des institutions comme les cégeps et les universités, ou par des associations municipales ou supralocales.</li> <li>• Les cibles de monitoring ne doivent pas être établies à l'échelle nationale, mais à l'échelle régionale.</li> <li>• Les territoires dévitalisés ont souvent moins de ressources administratives (soutien), financières et humaines (main-d'œuvre). La difficulté à maintenir les services en est un bon exemple.</li> <li>• Il faut décentraliser et régionaliser certaines responsabilités des instances gouvernementales.</li> <li>• Il faut privilégier les outils de planification territoriale, comme la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i>.</li> </ul>

Sujets	Résumé des propos
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La localisation optimale des infrastructures publiques, des services de proximité et des activités économiques est très importante pour les petites municipalités. Il est toutefois important de ne pas trop les centraliser afin de dynamiser les milieux ruraux.</li> <li>• Une approche collaborative et partenariale doit être privilégiée afin d'avoir une relation de confiance entre les MRC, les municipalités et le gouvernement.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Axe 2 : Croissance urbaine</b></li> </ul>	<p>Concernant l'Axe 2, le commentaire suivant est formulé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des incitatifs seraient nécessaires pour encourager les propriétaires de terrains vacants à les vendre, particulièrement à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, pour faire en sorte de stimuler le développement économique et de favoriser la densification.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Axe 3 : Milieux de vie</b></li> </ul>	<p>Concernant l'Axe 3, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le manque de logements est un enjeu majeur en aménagement du territoire et en urbanisme. Une politique d'habitation doit être élaborée afin de contrer cette problématique.</li> <li>• L'offre de transport actif doit être améliorée.</li> <li>• L'offre de transport en commun en région doit être bonifiée pour limiter l'utilisation du voiturage en solo.</li> <li>• Les services de proximité sont très importants en milieu rural.</li> <li>• L'adaptation aux conséquences liées aux changements climatiques est un enjeu important pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine.</li> <li>• La sécurité et l'autonomie alimentaires doivent être intégrées dans l'Axe 3 de la Stratégie.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Axe 4 : Ruralité</b></li> </ul>	<p>Concernant l'Axe 4, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'exode des grands centres vers les régions va en augmentant. De ce fait, il faudra répondre aux besoins de ces nouveaux résidents.</li> <li>• La protection des terres agricoles et des milieux naturels est primordiale, tout comme leur accès.</li> <li>• Il faudrait avoir une réflexion avec les municipalités et la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin d'être en mesure de diversifier les activités agricoles et de maintenir le développement des territoires tout en protégeant les terres agricoles.</li> <li>• Les particularités régionales de la Gaspésie doivent être prises en compte dans l'aménagement du territoire.</li> <li>• Le contexte particulier des Îles-de-la-Madeleine et le décret sur l'insularité doivent être pris en considération dans la prise de décision en lien avec l'aménagement du territoire.</li> <li>• En Gaspésie comme aux Îles-de-la-Madeleine, la plupart des nouvelles constructions se font à l'extérieur des périmètres urbains.</li> <li>• La ruralité est une réalité quotidienne; elle ne constitue donc pas seulement un axe.</li> <li>• La consolidation des milieux ruraux ne doit pas être imposée à la population; la consultation des citoyens est nécessaire.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Axe 5 : Finances et fiscalité</b></li> </ul>	<p>Concernant l'Axe 5, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La répartition des coûts des infrastructures supralocales doit être établie de manière à ce que chaque municipalité (intra ou inter-MRC) acquitte équitablement sa part.</li> <li>• Les responsabilités attribuées aux municipalités doivent correspondre à l'importance de leur assiette fiscale.</li> <li>• Le gouvernement doit payer la réelle valeur de ses bâtiments au niveau de la taxation.</li> <li>• Il faut veiller à ne pas appliquer sans discernement les programmes de financement et de subvention et tenir compte des particularités territoriales.</li> </ul>

<b>Prochaines étapes</b>	<p>Les comptes rendus des rencontres régionales seront publiés sur le site Web de la Stratégie.</p> <p>Au cours de l'été, les participants aux laboratoires d'innovation publique seront rencontrés de nouveau. Une prochaine rencontre est prévue le 31 août.</p> <p>Une consultation publique aura lieu sur le Web, du 16 août au 10 septembre 2021<sup>1</sup>.</p> <p>Les Premières Nations et les Inuits seront consultés une deuxième fois au cours du mois de septembre 2021.</p> <p>La rédaction de la Stratégie est prévue à l'automne, en vue d'une publication au printemps 2022.</p>
<b>Fin de la rencontre</b>	<p>La rencontre se termine à 11 h 30 avec un mot de clôture de M. Alexandre Lambert.</p>

---

<sup>1</sup> À noter que le 8 septembre, le MAMH a annoncé la prolongation de celle-ci jusqu'au 17 septembre 2021.